
Insertion

J'accueille : avec SINGA, réfugiés et particuliers prennent le temps de se rencontrer

mars 2017

Mis à jour le 13 mars 2022

Imprimer la page

Index

- [Type d'action](#)
- [Département](#)
- [Sur le vif](#)
- [Porteur\(s\) de l'action](#)
- [Objectif\(s\) et bref descriptif](#)
- [Origine\(s\)](#)
- [Description détaillée](#)
- [Bilan](#)
- [Partenaire\(s\)](#)
- [Moyens](#)

Type d'action

- Accessibilité
- Accès à l'emploi
- Habitat

-
- Inclusion
 - Lien social

Département

France entière

Sur le vif

« Cela m'a apporté un regard différent sur l'actualité. De ne pas seulement être spectateur, mais acteur de ce qu'il se passe aujourd'hui. [...] Au fur et à mesure, il y a des liens qui se tissent, à travers les sujets qu'on peut aborder... des sujets simples : le football par exemple, ou préparer le repas ensemble. [...] Tout le monde a vécu, parfois, des éloignements de la famille... ça doit être encore plus difficile quand on a fui quelque chose de terrible, comme la guerre ou la faim, toutes les choses qui font que les personnes migrent... Le fait de se retrouver et d'avoir un petit mot en rentrant, « bonjour ! », « bonsoir ! », un peu d'humanité... ça donne quelque chose d'important dans sa vie. », un accueillant.

<https://www.youtube.com/embed/z1VUZDPX5h4>

Porteur(s) de l'action

Association SINGA jusqu'en 2022. Puis association loi 1901 dédiée "J'accueille" depuis décembre 2022.

Objectif(s) et bref descriptif

Afin de rompre l'isolement des personnes réfugiées et de favoriser leur intégration sociale et professionnelle, l'association SINGA développe, depuis juin 2015, le dispositif « Comme A La Maison » (CALM), renommé « J'accueille » en 2020. Celui-ci permet à des personnes réfugiées d'être hébergées chez des particuliers volontaires pour une durée de trois à douze mois, le temps pour les premiers de consolider leur projet professionnel et de trouver un logement autonome. L'ambition de J'accueille dépasse cependant largement l'enjeu de l'accès au logement : en favorisant la rencontre et le partage entre citoyens de la société d'accueil et réfugiés par le biais d'une plateforme en ligne repérant les centres d'intérêt communs, l'association SINGA nourrit avant tout le goût de l'Autre et la création de liens. Face à sa réussite, en décembre 2022 le programme « J'accueille » prend son autonomie pour devenir une association loi 1901.



Origine(s)

Souvent, les demandeurs d'asiles et réfugiés n'ont quasiment aucun lien avec la société d'accueil à leur arrivée et n'ont pas toujours l'occasion de mettre en lumière et de partager leurs compétences. Pour rompre cet isolement et favoriser l'insertion socio-économique des réfugiés dans leur société d'accueil, l'association SINGA, créée en 2012, a développé quatre « pôles » visant à favoriser l'émergence d'espaces et d'outils de rencontres entre les personnes réfugiées et les citoyens du pays d'accueil. Le pôle « projets » a pour objectif de soutenir les projets (économiques, culturels, associatifs) portés par des personnes réfugiées et des entrepreneurs de la société d'accueil, et cherche notamment à accompagner l'entrepreneuriat des réfugiés par le biais du partage de réseau, de formations et d'ateliers. Le Pôle « passion » permet de mettre en relation les personnes réfugiées aux citoyens de la société d'accueil sur la base de compétences et de centres d'intérêts communs dans des domaines variés (arts, langues, sorties, etc.). Les personnes ainsi mises en relation forment des binômes qui se rencontrent régulièrement. Elles sont appelées des « buddies » (copains). Le pôle « sport » propose à des réfugiés et/ou des citoyens de la société d'accueil de proposer et de participer à des activités sportives. Enfin, le pôle « événements » contribue à l'organisation régulière d'événements conviviaux et de sensibilisation à la situation des réfugiés.

« Accueillir renforce ! », telle est la devise du mouvement SINGA qui s'est progressivement développé à l'international. Sa principale originalité repose sur sa volonté de supprimer totalement la distinction entre bénévole et bénéficiaire. En effet, chaque réfugié peut à la fois bénéficier des actions de l'association mais également contribuer à l'animation de ces actions en tant que bénévole. De même, un citoyen de la société d'accueil bénévole a beaucoup de choses à apprendre auprès des réfugiés de SINGA (cours de langues, événements culturels, etc.). En 2017, le mouvement SINGA est présent dans six pays (France, Allemagne, Canada, Maroc, Belgique, Suisse). L'association rassemble près de 17 000 membres, dont 600 réfugiés.

En 2013-2014, une étude menée par SINGA dans dix-huit pays sur le rapport des réfugiés au numérique a permis de mettre en lumière le fait que ceux-ci étaient souvent très connectés via les réseaux sociaux et les smartphones. Pour répondre à cet enjeu, l'association SINGA France organise un hackathon¹ au début de l'année 2015 pour développer des applications innovantes à destination des réfugiés, en partenariat avec des acteurs engagés dans l'économie sociale et solidaire (Simplon² et MakeSense³), sur le thème « Réfugiés connectés ». Des spécialistes du numérique et du monde de l'asile (par exemple le Haut-Commissariat aux Réfugiés de Nations Unies), des personnes réfugiées, des développeurs web et des graphistes y ont notamment pris part. A l'issue de cet événement, un projet de plateforme permettant de mettre en relation des personnes réfugiées en recherche d'hébergement temporaire et des particuliers souhaitant accueillir et partager leur quotidien, en fonction de leurs centres d'intérêts (personnels ou professionnels), est sélectionnée selon trois critères : innovation, qualité de la réalisation/faisabilité numérique et impact social. En effet, l'accès au logement est souvent très difficile pour les personnes ayant nouvellement obtenu leur statut de réfugié, alors même que celles-ci ont un délai de trois à six mois pour quitter le centre d'accueil pour demandeurs d'asiles (CADA) dans lequel elles étaient hébergées. De plus, la spécificité du statut de réfugié garantit à ces personnes le droit de pouvoir rester sur un temps long (carte de résident de dix ans) sur le territoire. Elles connaissent par conséquent un besoin d'insertion d'autant plus fort et sont davantage en capacité de se projeter dans l'avenir que les personnes n'ayant pas encore obtenu (ou ne pouvant pas obtenir) ce statut. Le dispositif « Comme A La Maison – CALM » et sa plateforme web sont créés quelques mois plus tard, en juin 2015. L'objectif initial, fixé à cinquante accueils « tests », est rapidement dépassé (voir infra).

En décembre 2015, l'association SINGA est primée au sein de l'appel à projet de La France s'Engage pour son dispositif CALM. En novembre 2016, quelques semaines après le lancement d'une nouvelle plateforme (voir infra), CALM est sélectionné pour participer à « l'expérimentation de dispositifs d'accueils de personnes réfugiées chez les particuliers » pilotée par la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), en partenariat avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS). Cette nomination entraîne l'augmentation des capacités d'accueil du dispositif, grâce au versement à l'association d'une subvention annuelle de 1 500 € pour chaque réfugié intégrant le dispositif CALM. En 2015, 289 familles ou personnes seules réfugiées ont été accueillies chez un particulier par le biais de CALM, pour près de 380 propositions d'hébergement. En 2016 et 2017, l'objectif est de pouvoir accueillir 1 000 personnes en deux ans.

La sélection au sein de l'expérimentation de la DIHAL a amené de nombreux médias à s'intéresser aux activités de l'association, et plus particulièrement au dispositif CALM. Suite à cette forte médiatisation, près de 10 000 particuliers résidant dans toute la France (y compris à La Réunion et en Guadeloupe) ont pris contact avec l'association pour proposer d'accueillir des réfugiés. Ces propositions n'ont pas toutes débouché sur une entrée réelle au sein du dispositif, car elles ne remplissaient pas systématiquement les conditions adéquates (voir infra). Ce fort engouement a néanmoins permis de rendre compte de l'envie d'accueil d'une partie importante de la population française envers les réfugiés. Ainsi, en 2017, un des objectifs de l'association est de pouvoir étendre

progressivement ce dispositif à l'ensemble de la France. SINGA souhaite toutefois privilégier une politique des petits pas, basée sur quelques implantations locales en fonction des ressources des territoires, plutôt que d'envisager trop rapidement une généralisation du dispositif à l'ensemble du territoire métropolitain au risque de négliger la qualité de l'accueil. C'est pourquoi le dispositif a d'abord été mis en place en Ile-de-France, où sont basés les locaux de l'association SINGA et 85 % des hébergements, ainsi que dans les Régions Hauts-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes et Occitanie. Une communauté SINGA est également née à Montpellier en septembre 2016.

En 2020, CALM est renommé « J'accueille ». En décembre 2022, pour amplifier l'impact du programme et poursuivre son déploiement, « J'accueille » prend son autonomie pour devenir une association loi 1901.

https://www.youtube.com/embed/2Hjp_I0czJ0?list=PLfWZFCmzR7SCZNa-Da4U4FdywuA_YjdUy

Description détaillée

Conditions préalables d'entrée dans le dispositif J'accueille et profils des accueillants et accueillis

Pour l'accueillant comme pour l'accueilli, l'entrée dans le dispositif repose avant tout sur le volontariat, l'envie de partager et de faire des rencontres. Afin de garantir une cohabitation réussie, l'association SINGA a néanmoins posé un certain nombre de conditions préalables.

Du côté de la personne accueillante, la première condition est de disposer d'un espace privatif au sein du logement, dans lequel la personne accueillie pourra réellement s'installer et conserver une autonomie. Pour s'assurer des bonnes conditions d'accueil, l'association SINGA effectue une visite préalable de chaque logement. Ensuite, la participation au dispositif J'accueille suppose un engagement sur le long terme. D'abord compris entre deux semaines et six mois, la période d'hébergement au sein de J'accueille a été progressivement étendue pour être comprise entre trois mois et un an. L'expérience montre en effet que la personne accueillie a souvent besoin d'au moins six mois pour se lancer dans la recherche d'un logement autonome et une nouvelle vie professionnelle. Les profils des accueillants sont variés (familles, couples, personnes seules). Dès lors que ces premiers critères sont remplis, les candidats accueillants sont contactés par téléphone lors d'un premier entretien destiné à évaluer leurs motivations. Enfin, avant la mise en relation, tous les candidats-accueillants doivent obligatoirement suivre une formation sur les origines, le fonctionnement et les objectifs de l'association SINGA et du dispositif J'accueille. En effet, depuis la période d'importante médiatisation du dispositif en 2016, l'association constate que beaucoup de personnes pensent que J'accueille est une association à part entière.

Du côté de la personne accueillie, seules les personnes bénéficiant de la protection internationale (réfugiés statutaires, mais également bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides⁴) peuvent prétendre à l'entrée. La deuxième condition d'entrée dans le dispositif tient à l'âge de la personne accueillie : elle doit être majeure (plus de 18 ans). Troisièmement, le dispositif étant pensé comme un « coup de pouce » pour permettre aux personnes de s'insérer dans un projet professionnel, les personnes accueillies doivent déjà avoir quelques idées en ce sens. Enfin, la personne doit avoir envie et être prête à vivre en immersion dans le quotidien d'une famille ou d'un particulier de la société d'accueil. Les personnes réfugiées candidates ont le plus souvent connu J'accueille par leurs propres moyens, parce qu'elles étaient déjà membres de SINGA ou qu'elles en ont entendu

parler par le biais du bouche à oreille. Une partie des candidats est également orientée vers J'accueille par des assistantes sociales intervenant en CADA ou par des associations accompagnant les migrants. Une fois la candidature déposée, un entretien est réalisé dans les locaux de SINGA par l'équipe J'accueille afin de s'assurer des motivations et de la capacité de la personne à vivre en immersion chez un particulier. De manière générale, les personnes accueillies dans le cadre de J'accueille sont plutôt des personnes assez autonomes, capables de se projeter rapidement dans un nouveau projet de vie. Les nationalités les plus représentées en 2015-2016 sont le Soudan (dont le Soudan du Sud), l'Afghanistan et la Syrie. Par ailleurs, sur la première année d'existence (2015-2016), 80 % des personnes accueillies étaient des hommes seuls.

Mise en relation, installation et suivi de la cohabitation

La première version de la plateforme consistait en deux formulaires en ligne que les réfugiés et les particuliers souhaitant vivre en cohabitation devaient compléter. Les formulaires remplis étaient ensuite envoyés à SINGA et compilés dans un tableau excel permettant de comparer « manuellement » les profils et d'en trouver les points de convergence. La mise en relation était ensuite effectuée par l'association.

En 2016, une nouvelle plateforme (<http://calm.singa.fr/>) est lancée et permet de mettre en relation plus rapidement les personnes par le biais d'un algorithme repérant automatiquement les profils les plus compatibles en fonction de la durée de l'hébergement proposé/souhaité, du lieu de résidence et des centres d'intérêt des deux parties. Les profils les plus compatibles ainsi identifiés sont accessibles aux salariés et bénévoles de SINGA. La plus-value de ce mode de sélection est avant tout de mettre rapidement en relation des personnes qui partagent des centres d'intérêt communs. Par exemple, en 2016, une graphiste a été mise en relation avec un couple de réfugiés dont le mari est graphiste, ce qui leur a permis de partager leur réseau professionnel. En 2020, la plateforme se renomme www.jaccueille.fr.

A partir de ce repérage automatique, l'association appelle individuellement le candidat-accueillant et le candidat-accueilli pour les informer et transmet à chacun, si les deux parties sont d'accord, les coordonnées de l'autre, afin que les deux personnes puissent directement entrer en contact et convenir d'une rencontre physique. Cette première rencontre doit avoir lieu dans un endroit neutre, au caractère moins engageant qu'au domicile, par exemple un café ou une bibliothèque. A l'issue de cette prise de contact, les deux personnes peuvent choisir si elles souhaitent cohabiter ou non.

Une fois le binôme créé, une « convention de cohabitation » est établie entre la personne accueillante et la personne accueillie, et co-signée avec la DIHAL, SINGA et l'association partenaire en matière d'accompagnement social (voir infra). Cette convention permet de préciser la durée, les conditions, ainsi que les règles intangibles de la cohabitation (respect du logement par exemple). Une « charte de cohabitation » est également annexée à la convention. Par le biais d'une liste non-exhaustive de point à aborder, cette charte est l'occasion pour le binôme de s'accorder sur les petits détails de la vie quotidienne en cohabitation (horaires de la salle de bain, prêt de la clé de la maison, etc.). Enfin, un guide de l'accueil contenant un petit livret sur les démarches administratives est remis à l'accueillant.

Deux semaines après l'emménagement de la personne accueillie, l'équipe J'accueille appelle individuellement l'accueillant et l'accueilli pour faire un premier point d'étape et s'assurer du bon déroulement de la cohabitation. Des points téléphoniques ont ensuite lieu une fois par mois, pendant toute la durée de la cohabitation. Par ailleurs, l'association est toujours joignable en cas de difficulté. Dans l'éventualité où des problèmes importants surgiraient au cours de la cohabitation, un service de médiation est également proposé, en lien avec l'Association nationale des médiateurs. Le

recours à de telles extrémités est cependant rare : pendant sa première année d'existence, le dispositif a eu recours à quinze reprises à ce service, sur 376 cohabitations.

Autour de la petite équipe salariée de J'accueille (voir infra), des bénévoles contribuent à soutenir le dispositif en mettant en lien les profils, visitant les logements, accueillant les volontaires et animant les formations de présentation de SINGA et de J'accueille.

<https://www.youtube.com/embed/RIwF8eYJNXs>

Un dispositif renforcé en 2016 par un volet accompagnement social

Sa reconnaissance par la DIHAL a aussi conduit le dispositif à évoluer à la marge, pour développer un volet « accompagnement social ». Ayant peu d'expérience dans ce domaine, SINGA s'est associée dans chacun des territoires où elle est implantée à des associations locales spécialisées qui sont donc devenues partenaires du dispositif : l'association GROUPE SOS Solidarités en Ile-de-France, les associations Forum réfugiés-Cosi et Le MAS en Auvergne-Rhône-Alpes, l'association La Sauvegarde du Nord dans la région Hauts-de-France... Construit avec chacune de ces associations, l'accompagnement vise à soutenir les réfugiés dans leur accès aux droits (soutien à l'accès aux soins, permanence juridique), ainsi qu'à favoriser leur insertion professionnelle et leur transition vers un logement autonome. Sur la région Ile-de-France, deux assistantes sociales, une infirmière et deux professionnels de l'insertion sont par conséquent dédiés au dispositif par l'association Groupe SOS Solidarités en 2017.

Développer et accompagner l'envie de rencontre et de partage

En plus de l'accompagnement directement lié à l'insertion et aux modalités pratiques de la cohabitation, les membres de J'accueille (accueillants et accueillis) sont invités tous les mois à des rencontres conviviales où ils peuvent se rencontrer et créer des liens. Des formations sur le thème de l'interculturalité sont également proposées le soir entre 18h et 22h. Animées par des professionnels en médiation culturelle, elles ont pour but de lever les nombreuses incompréhensions qui peuvent parfois surgir lorsque deux personnes possédant une culture différente partagent leur quotidien. Ces formations s'appuient sur des situations concrètes rapportées à l'association. Par exemple, les formations à destination des accueillants sont l'occasion d'aborder les différentes notions du temps et de respect (pourquoi la personne ne me regarde-t-elle pas dans les yeux ? Pourquoi ne dit-elle jamais merci ?). De manière symétrique, les personnes accueillis peuvent aborder, avec un médiateur culturel SINGA, certains aspects de la vie quotidienne des accueillants qui ne vont pas toujours de soi. Par exemple, à la demande de plusieurs réfugiés, une formation a été mise en place pour échanger autour de l'attachement des Français pour les animaux de compagnie. En 2016, des vidéos ont également été réalisées et mises en ligne par l'association pour permettre à davantage de personnes de se sensibiliser à ces questions.

<https://www.youtube.com/embed/sjzW4jMP7zE>

Plus largement, les participants au dispositif J'accueille sont membres de plein droit de la communauté SINGA. Ils sont par conséquent invités à tous les événements de l'association et les personnes accueillis possèdent un « buddy » (voir supra) qui n'est pas leur binôme. Certains accueillants peuvent par ailleurs également être le « buddy » d'une personne réfugiée autre que celle qu'il accueille.

Bilan

Nombre de personnes accueillies entre juin 2015 et décembre 2016 :

- En Ile-de-France (Paris) : 252
- En Hauts-de-France (Lille) : 12
- En Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon) : 35
- En Occitanie (Montpellier) : 6

Objectif du nombre de personnes accueillie en 2017 et 2018 :

- En Ile-de-France (Paris) : 400
- En Hauts-de-France (Lille) : 50
- En Auvergne-Rhône-Alpes (Lyon) : 90
- En Occitanie (Montpellier) : 40

Entre 2015 et 2022, plus de 1 000 personnes ont été accueillies dans une dizaine de départements.

Le passage par le dispositif J'accueille permet :

- De vivre une expérience de partage entre les personnes accueillies et les personnes accueillantes.
- De permettre aux personnes réfugiées de sortir de l'isolement et de s'accorder un « temps de répit » nécessaire à leur bonne insertion sociale et professionnelle.

- De favoriser l'intégration sociale et professionnelle des réfugiés à travers une immersion au sein d'un foyer français et un possible partage des réseaux (sociaux et professionnels) de l'accueilli.

Entre septembre 2015 et novembre 2016, parmi les personnes ayant été accueillies dans le cadre du dispositif CALM :

- 44,2 % des personnes ont trouvé un emploi
- 27 % ont repris des études ou suivi une formation
- 4 % ont monté leur entreprise

Partenaire(s)

- Partenaires institutionnels : Délégation interministérielle pour l'hébergement et l'accès au logement (DIHAL).

- Associations mobilisées sur le volet accompagnement social : GROUPE SOS Solidarités en Ile-de-France, Forum réfugiés-Cosi et Le MAS en Auvergne-Rhône-Alpes, La Sauvegarde du Nord dans la région Hauts-de-France.

- Liste complète des partenaires disponibles sur le rapport

d'activité : https://singaproject.files.wordpress.com/2015/08/singa_rapportmoral_2015.pdf

Moyens

Humains :

- En Ile-de-France : Cinq bénévoles actifs, une dizaine en recrutement, 1 stagiaires (1 ETP), 1

service civique (1 ETP), 1 consultant (1/4 ETP), 1 salariée (1 ETP).

- Dans le Nord et le Rhône : l'association fonctionne uniquement avec une dizaine de bénévoles.

Financiers :

Le dispositif J'accueille est subventionné à hauteur de 200 000 € par an. Un tiers de ces financements provient de subventions publiques, un tiers de financements privés (fondations d'entreprises) et un tiers de la vente de services par l'association SINGA (animation de team building, formations à l'interculturel).

Matériels :

Plateforme web permettant le repérage des profils les plus compatibles.

Contact

BERNE Vincent

Responsable du programme CALM

Association SINGA

Adresse : 50 Rue de Montreuil
75011
Paris
France

Tél. : 01 40 61 06 24

Courriel : jaccueille@singa.fr

Site web : www.jaccueille.fr

